



LES CÉRÉALIERS DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les Céréalières dénoncent les carences démocratiques de la Fédération

Saint-Aimé, le 06 janvier 2010 – Les Céréalières du Québec ne portera pas en appel une décision défavorable de la Cour Supérieure du Québec afin d'amener ses revendications sur la scène politique plutôt que dans l'arène judiciaire.

« Pour l'instant, il nous faut sensibiliser les autorités politiques sur les carences démocratiques dont nous sommes victimes à l'intérieur du plan conjoint des producteurs de céréales, a mentionné Louis R. Joyal, président des Céréalières du Québec. Le plan conjoint n'appartient plus aux producteurs. Il appartient maintenant à l'organisation syndicale. »

Les Céréalières du Québec accepte mal la partie du jugement qui mentionne que *«c'est à l'intérieur de leur Fédération, soit Les Producteurs de cultures commerciales du Québec, que les demanderesses [les Céréalières du Québec] peuvent faire valoir leurs points de vue »*.

« Il est surprenant que le juge ait pris pour acquis que la démocratie exercée à l'intérieur du plan conjoint est adéquate, a souligné Gilles Brouillard, vice-président des Céréalières du Québec. Les tribunaux semblent peu intéressés à s'assurer que les producteurs disposent effectivement des moyens nécessaires pour faire valoir un point de vue différent de celui de l'organisation syndicale.»

Pourtant, lors de l'audience tenue par la Cour Supérieure le 9 octobre 2009, l'avocate de la Régie, Me France Dionne, a mentionné que les producteurs mécontents peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire, tel que stipulé à l'article 74 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, durant laquelle un vote peut être pris afin de bloquer tout projet inopportun.

« Le problème, c'est qu'il faut obtenir la signature de 10 % des onze mille producteurs visés par le plan conjoint des cultures commerciales, a précisé Clément Leblanc, administrateur des Céréalières. Or, la Fédération refuse catégoriquement de nous fournir la liste des producteurs visés. »

Les Céréalières du Québec vient donc d'adresser à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec une mise en demeure l'enjoignant de lui fournir la liste des producteurs visés afin de pouvoir exercer son droit et déposer une demande pour convoquer une assemblée générale extraordinaire.

« Contrairement au secteur du sirop d'érable, le règlement du fichier des producteurs visés par le plan conjoint des céréales n'a pas de clause restrictive, a expliqué Clément Leblanc. De plus, une partie de la liste que nous demandons est constituée de noms de compagnies et la Fédération n'a aucune raison de refuser de nous les donner. »

Il s'agirait là d'une référence au fait que la Loi sur la protection des renseignements personnels est différente s'il s'agit de personnes ou de compagnies. Selon cette loi, le nom des compagnies et des sociétés en commandite est considéré comme étant une information publique.

« La Fédération dispose de nombreux verrous réglementaires qui lui permettent d'appliquer des mesures de contrôle sur l'exercice de la démocratie à l'intérieur du plan conjoint, a expliqué Louis R. Joyal. S'objecter à ce que l'on parle devant la Régie ou garder jalousement pour elle seule toute liste sont d'importants cadenas dont elle dispose...»

« C'est pour cette raison que le projet du ministre de l'Agriculture de refondre les loi agricoles est crucial, a-t-il conclu. Il est temps de remettre aux producteurs certaines clefs qui permettront aux idées de circuler et aux individus de s'exprimer adéquatement. »

-30-

Les Céréaliers du Québec regroupe plus de 200 producteurs de grandes cultures dans plusieurs régions du Québec. L'adhésion de ses membres est renouvelable chaque année par le paiement d'une cotisation volontaire.

Depuis 2004, les Céréaliers du Québec défend le droit légitime des producteurs à gérer eux-mêmes leur ferme et leur mise en marché.

Les Céréaliers du Québec seront présents au Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe les 12, 13 et 14 janvier 2010 au kiosque #530.

Information : Louis R. Joyal, président
Les Céréaliers du Québec
CP 149, Saint-Aimé, J0G 1K0
Téléphone: 450 278-7798
Courriel : info@cerealiersduquebec.com
Site Internet : <http://www.cerealiersduquebec.com/>

Liens utiles :

Les Céréaliers du Québec Inc.
<http://www.cerealiersduquebec.com/>

Le salon de l'agriculture
<http://www.SalonDeLagriculture.com/exposant.php?CID=530>

Coalition pour la liberté d'association en agriculture au Québec
<http://www.claaq.com/>